L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 15 AVRIL.

FEUILLETON.

Mme DE VILLERXEL

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

IV—Suite.

Ce jeu cependant ne devait pas toujours durer; bientôt la gaieté de la comtesse devint forcée. Une inquiétude sourde la prenait; elle était [illegible], un peu honteuse du rôle qu'elle avait accepté. Elle ne s'y était aventurée ainsi que parce qu'elle [illegible], qu'elle espérait, qu'elle voulait un mot qui la relevât et lui rendît sa dignité [illegible]. C'était son excuse, la raison de ce travestissement moral. [illegible], à bout de force, elle prit entre ses mains les deux mains de Rodolphe et plongea son regard dans ses yeux, inclinée vers lui. Sa bouche était muette, son cœur [illegible].

—Dis-moi donc que tu m'aimes! Dis-moi que tu me préfères à toute autre femme, que tu es à moi comme je suis à toi!

Sa poitrine se gonflait, une larme qui mouillait ses paupières rendait humide le feu de son regard; mais lui, sans comprendre cette ardente supplication, sans entendre ce silencieux appel, sans rien deviner de l'angoisse qui se cachait sous cette étreinte et ce sourire, il l'attira vers lui gaiement.

—Tu es jolie comme un démon, sais-tu? disait-il; plus jolie cent fois que toutes ces poupées qu'on admire.... [illegible] quand [illegible] qui te ressemble?

Elle céda encore à l'effort qui la faisait se pencher vers Rodolphe, mais quand elle put se convaincre enfin qu'elle avait été l'objet d'une simple fantaisie conjugale, elle se sentit plus misérable et plus abandonnée que la dernière des malheureuses qui se livrent sans amour au caprice qui passe. Un cri de rage et de désespoir sortit de sa poitrine et vint se perdre dans un sanglot convulsif. Elle s'affaissa sur un canapé, déchira les oripeaux qui la déguisaient, et cachant son visage dans un coussin essaya de dérober à M. de Villerxel l'état de détresse auquel elle succombait, mais la douleur fut la plus forte. Tandis qu'un tremblement nerveux secouait tous ses membres, une note plaintive, aiguë, monotone, jaillit de ses lèvres et coupa soudain de son gémissement le silence de la nuit.

Ce qui se passa dans le cœur,—non, dans l'esprit de Rodolphe en ce moment témoignait assez des ravages qu'avaient amenés les habitudes déconsues de sa vie. Il eut la révélation subite des tortures que subissait cette âme délicate et fière et fut saisi d'un sentiment de pitié; mais à la minute même où sa bouche s'ouvrait pour murmurer des paroles de banales consolations, un mouvement de sincérité en quelque sorte involontaire, le fit descendre en lui-même. Il vit clairement alors qu'il ne pouvait rien pour Raymonde. Brusquement, et comme s'il avait été poussé par un ressort, il se mit à se promener dans la chambre, tordant ses moustaches et mordant ses lèvres. La colère succédait à la pitié, et montait comme une marée. Ces larmes et ces gémissements sourds qui le condamnaient l'irritaient. Suivant toujours la pente de sa pensée, il découvrit avec un mélange de ravissement et d'effroi que son rêve s'isolait du spectacle qu'il avait sous les yeux pour évoquer une autre image à laquelle avec une âpre et malsaine volupté il se donnait tout entier.

Le pas de Rodolphe dont le talon heurtait nerveusement le tapis sonnait douloureusement dans le cœur de Raymonde. A travers son désespoir, elle avait l'intuition des pensées mauvaises qui envoyaient leur reflet sur le visage du comte et du peu de place qu'elle tenait dans ses préoccupations. Tout ce que cet oubli d'elle-même avait réveillé était un désir, rien au-delà. Son malheur lui apparut face à face sous sa forme la plus blessante, la plus injurieuse.

Il fallait cependant mettre un terme à une situation qui devenait intolérable pour tous deux. Le comte lui en fournit l'occasion. Un instant vint où, d'un air qui laissait voir non moins d'ennui que d'embarras, il s'approcha d'elle.

—Eh! bien! dit-il en se penchant pour l'embrasser, ça va-t-il mieux?

Raymonde se leva d'un bond et fuyant vers sa chambre,

—Soyez tranquille, s'écria-t-elle en l'arrêtant d'un regard, il n'est pas cassé votre joujou.

Le lendemain, M. de Villerxel ne parut pas au déjeuner; la comtesse, qui était sortie de bonne heure pour se retremper dans des occupations sérieuses où la charité avait sa large part, montra un visage souriant et reposé à sa mère et à ses amis. Elle avait étendu un linceul sur ses souvenirs.

Vers ce temps-là, Raymonde fut avertie que le comte allait faire une absence de quelques jours. Il partait pour la chasse, disait-il. Encore une semaine ou deux et les halbrands ne se laisseraient plus approcher, grosse affaire! M. de Villerxel en déplacement, Raymonde invitée par une parente le suivit un matin à la campagne. On devait passer la journée dans l'une de ces résidences coquettes que la mode adopte pendant la belle saison. Une promenade en calèche amena la comtesse aux environs d'une villa où des massifs de fleurs disposées en corbeilles s'arrondissaient sur des pelouses dont le vert gazon avait des reflets de velours; des arbres exotiques y répandaient leur ombre.

Toute ouverte à côté d'un gant mignon, une ombrelle reposait sur un banc de bois rustique. Des stores aux couleurs vives palpitaient au-dessus d'une vérandah, égayée par de grands vases de faïence où s'épanouissait le feuillage métallique des plantes les plus rares. Tandis qu'elle admirait l'ordonnance de cette demeure où tout indiquait des habitudes de luxe, son attention fut détournée par le galop d'un cheval qui arrivait rapidement dans la direction que suivait sans se presser la calèche où elle était assise. Elle s'inclina légèrement de côté, et dans le cavalier qui passa, comme une flèche tout au bord de la route, elle crut reconnaître son mari. Mais avant qu'elle eût pu en distinguer les traits, il était déjà loin. Quand il eut parcouru une centaine de pas environ, celui qu'elle avait aperçu comme dans un éclair se jeta dans un pré voisin, et faisant faire un demi-tour à sa monture, la dirigea vers le jardin, où un vif rayon du soleil couchant faisait rire et briller l'ombrelle rose oubliée sur son banc.

V.

A ce moment, l'attention de Mme de Villerxel fut attirée par l'apparition d'une femme qui se montra tout à coup dans la clarté d'une avenue et à qui sa toilette légère et ses bras nus donnaient l'apparence aimable d'une nymphe échappée d'un poëte voisin. Etait-elle jolie? A la distance où elle se faisait voir, il n'était pas possible à Raymonde d'en avoir la certitude, mais à coup sûr la maîtresse de la villa était élégante et jeune. Elle marchait fort vite, courait presque, laissant flotter de grandes boucles de cheveux sur ses épaules et des pans de mousseline sur ses pieds. A cet endroit, la haie qui fermait le jardin côtoyait la route et n'en était séparée que par un petit saut de loup. Le cavalier qui avait crié du champ arriva à fond de train devant l'obstacle, et, enlevant son cheval avec la hardiesse d'un chasseur de renards, tomba lestement sur le sable jaune d'un sentier où déjà l'inconnue, qui battait des mains, venait de le rejoindre.

—Voyez, cria-t-il, en mettant pied à terre, n'est-ce pas le meilleur moyen d'arriver plus vite auprès de vous?

La vibration de cette voix sonore fit tressaillir Raymonde. C'était à coup sûr la voix de Rodolphe; mais au moment où la calèche à laquelle elle eût voulu donner des ailes, et qui marchait au pas, arriva devant la haie, à la place même où le cheval avait pris son élan, la dame et le cavalier venaient de disparaître derrière un massif d'arbustes. On n'entendait plus dans cette solitude que le bruit d'un rire argentin.

Etait-ce véritablement M. de Villerxel que la comtesse venait d'apercevoir? Et si c'était lui, que fallait-il conclure de cette chasse où il allait poursuivre les canards? Raymonde tomba dans une rêverie où des frissons la [illegible] et donc rien ne put la tirer, ni la splendeur d'une soirée d'automne, ni l'éclat du paysage, ni le badinage et la gaieté des conversations. Maintenant les absences du comte avaient leur explication logique.

Toute la nuit elle rêva de la personne qu'elle avait entrevue à travers le feuillage frissonnant d'un jardin, comme les livres de son enfance lui avaient fait voir les brillantes images des fées. Tantôt elle avait le visage [illegible] et rêveur d'une châtelaine [illegible] à son balcon, tantôt la physionomie impérieuse et passionnée d'une valkyrie, tantôt les traits railleurs d'une magicienne qui se complaisance d'un philtre à semer tous-puissants sur les âmes. A son réveil, elle regretta d'avoir entrepris la promenade qui l'avait poussée du côté de la villa. Raymonde n'était pas de ces femmes qui cherchent la vérité et veulent s'en repaître à tout prix. La boîte symbolique de Pandore restait entre ses mains, jamais elle n'en eût soulevé le couvercle; mais [illegible] de son inquiétude par un hasard qu'elle n'avait point provoqué, elle était fermement résolue à courir au-devant d'une explication.

Deux ou trois jours après cette rencontre, M. de Villerxel reparut chez lui, le front joyeux, et accompagné d'une bourriche énorme d'oiseaux sauvages. Il avait rapporté de son excursion l'humeur gaie d'un étudiant et l'appétit vigoureux d'un chasseur; il ne tarissait pas en histoires sur les beaux coups de fusil qu'il avait faits. Il parut à Raymonde qu'il en parlait trop. Se sentant décidée à [illegible], son cœur battait à coups précipités. Elle laissa le comte s'étendre à son aise dans ses récits, mais lorsqu'ils se trouvèrent seuls dans cette même pièce écartée où elle avait [illegible] de lui une soirée dont la trace [illegible] point effacée, l'interrompant tout à coup au milieu d'une improvisation:

—Ainsi, dit-elle d'une voix un peu tremblante, vous êtes bien sûr, mon ami, d'être allé à la chasse ces jours-ci?

—Moi! s'écria-t-il, vous moquez-vous?

—C'est que je crois vous avoir vu, jeudi dernier, un soir, à Viroflay. Vous étiez à cheval, et, d'un bond, vous êtes entré dans un parc où il m'a semblé que vous étiez attendu.

Un léger frémissement passa sur le visage de Rodolphe; ses paupières eurent un clignotement rapide, mais soudain:

—A Viroflay, jeudi dernier, et à cheval encore! J'imagine que les canards et les sarcelles qui encombraient tout à l'heure votre antichambre doivent vous prouver le contraire!

Raymonde qui ne le quittait pas des yeux revint à la charge et lui raconta, dans les moindres détails, tout ce qu'elle avait vu. Cette fois M. de Villerxel ne sourcilla point.

—Et vous avez cru me reconnaître? reprit-il en allumant une cigarette.

—Oui.

Il partit d'un éclat de rire.

—Où diable, ma chère, prenez-vous ces imaginations? Par hasard, de nouveau seriez-vous malade? Ce serait abuser peut-être du droit qu'ont les femmes de n'être jamais bien portantes.

Le mot atteignit la comtesse au cœur.

—Ainsi, je me suis trompée, reprit-elle avec une certaine altération dans la voix.

—Absolument.

Raymonde n'était pas convaincue; elle se leva à demi:

—Dites-moi tout, je vous en prie. Ce n'est peut-être rien, que cette rencontre dans un parc. Parlez, et quoique vous m'avouiez, je vous pardonnerai. Songez-y, le mensonge avilit.

Un sourire nerveux plissa les lèvres de Rodolphe.

—Pourquoi mentirai-je? je vous ai dit la vérité.

—Vous me le jurez?

—Quelle folie!

—Si vous m'en donnez votre parole, je n'insisterai pas et je vous croirai.

—Eh bien! je vous le jure.

Raymonde s'élança comme pour lui sauter au cou. Il l'arrêta, et lui prenant les deux mains:

—Vous êtes contente, n'est-ce pas? Eh bien! ne recommencez plus. Est-ce que je vous questionne, moi? Ces jalousies, ma chère, sentent un petit monde dont je ne suis pas. N'en soyez plus.

Elle retomba sur son fauteuil. Demeurée seule, et tenant à la main un livre qu'elle ne lisait pas en qu'elle lisait mal, elle revoyait le comte en esprit devant elle, et, pour se rassurer, répétait sans cesse à demi-voix ces [illegible] mots:—Il a juré.... il a juré! Mais leur retour mécanique ne faisait pas entrer la conviction dans son cœur fiévreux.

Lasse enfin de cette rêverie absorbante, elle rejeta le livre, qui ne la soulageait pas, et passa dans sa chambre; mais là, elle eut un frisson subit, et, debout devant une grande glace qui lui renvoyait un visage pâli:

—Non, c'était lui! bien lui! murmura-t-elle.

Au jour petit, elle se réveilla le visage baigné de larmes, qui avaient coulé pendant son sommeil.

La douleur sourde et constante qu'elle éprouvait lui faisait comprendre qu'elle aimait M. de Villerxel plus qu'elle ne le supposait et qu'elle ne l'aurait voulu. Mère, elle lui avait donné dans son cœur la place que femme elle ne lui avait pas accordée. Elle l'aimait par Thérèse et pour Thérèse. Mais si ce qu'elle redoutait était vrai, comment le ramener à elle? Un sentiment de fierté ne lui permettait pas de rien tenter pour effacer ou même diminuer la gêne qu'une explication sans dénoûment possible avait établie entre eux. Elle se renfermait donc dans son froissement intérieur, et lui s'oubliait dans mille amusements.

(*A continuer.*)

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et [illegible] concurrence.

Hommes Mariés,
ARRETEZ ET RÉFLÉCHISSEZ!
Si vous mouriez demain,

COMMENT vos femmes pourvoiraient-elles à leurs besoins et à ceux de leurs enfants? [illegible]

Célèbres Machines à Coudre de Wilson,

faites pour l'usage des familles et des fabriques. [illegible] MACHINE WILSON est celle qu'il faut choisir, car elle coûte moins, elle est mieux faite que les autres, et nous nous engageons, par écrit, à la tenir en bon état

PENDANT CINQ ANS, GRATIS.

Nous donnons les Machines à Coudre à l'essai et les vendons à des conditions avantageuses.

Pour les détails, s'adresser aux Agents, ou au

WILSON SEWING MACHINE Co.,
No 139 de la rue du Canal,
Nlle-Orléans, Lne.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
toutes sortes de produits de l'Ouest.
Aux Magasins bleus.
Coin Vieille Levée et Bienville,
Nlle-Orléans.

LA SEPTIÈME
Foire d'Etat de la Louisiane,
commencera le
Mercredi, 23 Avril 1873,
Et se continuera sept jours.

UNE GRANDE LOTERIE
pour aider
L'ASSOCIATION DES FAIR GROUNDS,
autorisée par la
Cie. de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,

Sera tirée dans l'arène, sur le devant de la grande tribune, le dernier jour de la Foire, et il y aura une grande distribution de

803 LOTS,
Dont un
Gros lot de $5,000 00 en or,
montant en tout à
37,485 dollars,

D'après le plan suivant:

1	lot de cinq mille dollars, en or	$ 5,000 0
14	lots chacun d'un Bon de mille dollars, garanti par première hypothèque sur les propriétés et améliorations des Fair Grounds, portant 8 p% d'intérêt, payable semi-annuellement à la Banque d'Amérique	14,000 00
14	Chacun d'un bon de cinq cents dollars, comme ci-dessus	7,000 00
25	Dix actions chaque, du capital de l'Association des Fair Grounds, valeur au pair, $25	6,250 00
30	Quatre actions chaque, du capital de l'Association, comme ci-dessus	3,000 00
1	Piano droit, Dunham	[illegible]
1	Piano carré Chickering	[illegible]
1	Piano droit Westermayer	[illegible]
1	Piano droit de Steck	[illegible]
1	Fusil à deux coups, dernier perfectionnement de chien rebondissant, sous-garde, double main, avec boîte en cuir complète, de E. M. Reily & Co., Birmingham	[illegible]
1	Montre de dame, en or émaillée	[illegible]
1	Montre de dame en or	[illegible]
1	Machine à coudre avec meuble en acajou, de Grover & Baker	[illegible]
1	Machine à coudre, demi-cabinet, de Singer	[illegible]
1	Machine à coudre, demi-cabinet plaqué d'argent, de Wheeler & Wilson	[illegible]
1	Machine à coudre, garnie de nacre et plaqué, de Howe	[illegible]
1	Machine à coudre, demi-cabinet acajou, de Wilcox & Gibbs	[illegible]
1	Machine à coudre, noyer noir, de Florence	70 00
1	Fourneau "New American" extra	75 00
1	Fourneau à dessus simple, Stewart	70 00
1	Fourneau "Brilliant de Buck," perfectionné	70 00
1	Fourneau "Charter Oak" extra	65 00
1	Fourneau "American" extra	[illegible]
100	Dix (10) dollars en or	1,000 00
100	Cinq (5)	500 00
500	Un (1)	500 00
803 lots		$37,485 00

Billets, 50 cents,

Donnant droit au porteur à l'admission au [illegible] et à une chance dans la grande loterie.

[illegible]

Gen. G. T. BEAUREGARD,
[illegible]

LOTERIES.

LOTERIE
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE
SUR LE
Plan de combinaisons.
TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS [illegible]

PRIX DU BILLET:
$1 SEULEMENT.
Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:
Tirage tous les jours.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Total des primes de l'année expirée le 28 février 1873 .... [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce [illegible] mars 1873.

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. No 149 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater de Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Honold,
Geo. A. Fosdick,	D. Jamison,
B. Bragier,	R. S. Howard,
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Frerichs,	Aug. Reine,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
H. F. Stockmeyer,	Wash. Marks,
Henry J. Voss,	William Knox,
E. Marqueze,	W. S. Bailey,
Chas. Welchner,	J. B. Livaudais,
A. Lecourt,	Atwood Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Edw'd Murphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Lum,
W. C. Black,	Silas Weeks,
	Geo. W. Hynson.

Sauvez vos jours et vos propriétés.
HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. [illegible]

BOSTICK & SEYMOUR,
Seuls agents en Mississipi, en Louisiane, dans l'Alabama, en Floride et au Texas.

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette" "Pelican."
A. THOMPSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Manila et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,
RUE GIROD,
Entre les rues Baronne et Dryades,
Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, [illegible]

FONDERIE DE LEEDS.
(ÉTABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts [illegible] MACHINES A VAPEUR [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,
Au coin des rues Front et Povers,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. S. ARMSTRONG, Directeur.

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DÉBARRER, MOULINS A SCIE, Etc. [illegible]

IMPORTANT
Pour les Cafés et Salons de Bière.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile la meilleure

CINCINNATI LAGER BEER

A $1 50 par demi-baril.

ROBERT FASNACHT,
No Poydras.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par sa saveur amère et limpide et par son goût très agréable et aromatique. [illegible]

C'est un Apéritif

[illegible]

Tous les Médecins

[illegible] NEWFOUNDLAND BITTER [illegible]

Détruire les Maladies

[illegible] NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

[illegible]

Le Sang

[illegible] NEWFOUNDLAND BITTER [illegible]

Aussi les Femmes Nerveuses

[illegible] NEWFOUNDLAND BITTER. [illegible]

Les Habitants des Campagnes

[illegible] NEWFOUNDLAND BITTER [illegible]

Excitez l'appétit, fortifiez l'estomac, enrichissez le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER.

RICE BROTHERS & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No [illegible] de la rue des Magasins.
Entrepôt, aux Nos 169, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de mécaniciens. MACHINES et outils de forgerons. ARTICLES CREUX [illegible] FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES de MÉNAGE.

FABRICANTS DE

[illegible] FOURNEAU Charter Oak de cuisine [illegible]

American Mutual Insurance Association of New Orleans,
AU No 26 DU COMMERCIAL PLACE,
Entre les rues Camp et St-Charles.

Capital - - - - $500,000
(Entièrement pour le [illegible].)

Les personnes qui désirent se faire assurer ont le privilége de faire deux paiements par an et ont droit, à la fin de l'année, à une partie égale des dividendes ou à la réduction (rebate) habituelle. La compagnie assure contre les risques du feu, exclusivement, en ville ou dans les campagnes, aux plus bas taux de primes.

D. LEUBRIE, Président.
R. MEYER, Secrétaire.
O. [illegible], Surintendant des agences.

DIRECTEURS:
[illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

[illegible]

VILLE-DU HAVRE, capt. Surmont, samedi, [illegible]
PEREIRE, capt. Danré, samedi, [illegible]
WASHINGTON, capt. Rousseau, samedi, [illegible]
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, [illegible]

PRIX DU PASSAGE [illegible] POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125 ; Seconde cabine, $65.

[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York.
[illegible] L. GRAND, Agent, [illegible]

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

[illegible]

PENNSYLVANIA,	[illegible]
MINNESOTA,	[illegible]
ALABAMA,	[illegible]
VIRGINIA,	[illegible]
GEORGIA,	[illegible]

[illegible]

A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No. 26, rue Carondelet, Nlle-Orléans.
ROSS, SKOLFIELD & Co.,
No 9, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO.,
No 66, Great Clyde Street, Glasgow.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Hâvre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Southampton et la Havane.

Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie,

Germania, Capt. Wiezen,
Bavaria, Capt. [illegible],
Vandalia, Capt. Franzen,
—Partiront comme suit:—

De Hambourg.	Du Havre.	De Southampton.	De la Nlle-Orléans
Fév. 1	Fév. 4	Fév. 12	Mars 12
"Germania"			
Mars 29	Avril 1er	Avril 9	Mai 7

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Hâvre, à Southampton, à la Havane, et au voyage de retour, ils touchent à la Havane, à Southampton, à Cherbourg [illegible]

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR:
De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Southampton, ou à Hambourg:
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.
Du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.

On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

[illegible]

WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents Généraux,
105, Rue de la Commune.
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents-Généraux de Passage,
61, Broadway, New York.

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	Nlle-Orléans.
Frankfurt	20 janvier	2 mars.
Hannover	21 février.	23 mars.
[illegible]	2 mars.	20 avril.
Frankfurt	9 avril.	17 mai.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

[illegible]

PRIX DU PASSAGE

[illegible]

F. STOCKMEYER & CO., Agents,
Au No 48 de la rue de l'Union.

Ligne Nationale de Steamers.

Cette magnifique ligne de steamers en fer, neufs et de premier ordre,—les plus grands, les plus économiques et les plus agréables pour les passagers—font un service hebdomadaire entre New-York, Queenstown et Liverpool.

Les touristes qui vont en Europe et les personnes qui envoient chercher leurs amis du vieux pays consulteront leurs intérêts en achetant leurs billets aux bureaux de

P. F. GOGARTY,
Agent pour le passage,
No 151 de la rue du Camp.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
BELOUIS,

Le steamer
GEORGE WASHINGTON,
E. E. Vail, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 19 avril, à 8 h. A. M.

Passage .... $50.

[illegible] HAVANA [illegible]

ALFRED MOULTON, [illegible]

POUR PHILADELPHIE, via la Havane.—Steamer VARUNA, [illegible]

YAZOO, [illegible]

EDW. A. YORKE, Agent.

Le steamer JUNIATA, capt. [illegible]

AUGUSTE COUTURIE,
[illegible] Rue de la Vieille-Levée [illegible]

Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Hng. Grégoire & Co.,
[illegible] de Hopkins & Co, Double Ancre,
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1860, 18[illegible], 1800, et S. O. P.
Vins Rouges de Ladon, St-Vivien et St-Estèphe.

Bureaux de la Succursale en Louisiane
DE LA COMPAGNIE
MOUND CITY
D'Assurance Mutuelle de la Vie,
A ST-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:
JAMES E. [illegible], Président.
A. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
G. S. M. HATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE
Agence, No [illegible] de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
OFFICIERS:
E. H. HATCH, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
MÉDECINS SURVEILLANT
M. BOLWELL, M. D. J. B. [illegible], M.
DIRECTEURS:
[illegible]

VAPEURS.

Excursion du Dimanche.

Compagnie de Paquebots Quotidiens de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans. Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le steamer à haute pression, de la malle des États-Unis,
CAMELIA.
Capitaine W. Hanover,
[illegible] le DIMANCHE, 6 AVRIL, [illegible]

C. M. SORIA, Agent.
Nos [illegible] de la rue de l'Union.

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington. Le steamer de la malle des États-Unis,
CAMELIA.

[illegible]

COHEN M. SORIA.
Aux Nos 31 et 33 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine.

[illegible]

Fushee de Grand Ecore, Natchitoches et Alexandrie.

Arrangement permanent.

[illegible]

BRITTON & KOPLER, [illegible]
LORD & McPEAKE, [illegible]

[illegible]

F. W. JOYCE, No 12, rue Front.
THO. JANNEY, No 103, rue de la Commune.

TUNICA.

[illegible]

W. S. PIKE.

[illegible]

Bâton Rouge.

[illegible]

O. MELANCON, [illegible]

CARRIE A. THORN,
[illegible]

Paquebot Hebdomadaire de la Côte et du Bayou Lafourche.

[illegible] LIZZIE HOPKINS,
Capitaine J. P. Aucoin,
[illegible]

GEO. MERZ.
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Tonti et Villeré, Nlle-Orléans

[illegible]

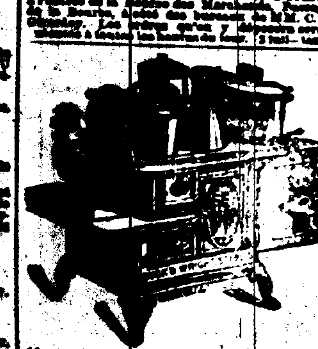

"BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU [illegible]

PLUS DE 300,000

[illegible]

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis
MÉDAILLON EN OR, en 1868, à la Foire du [illegible]
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

[illegible] Rue du Camp 60
Et achetez un "BRILLIANT".
H. BALLER.

[illegible]

GRAND DÉPOT DE LA
BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
Chez MM.
QUEYROUZE & BOIS
[illegible] des rues Bienville et Vieille-Levée
LAURENT LACASSAGNE.

Avis.

BUREAUX de la Succursale Louisianaise de "Mound City Life Insurance Company," de St-Louis, Mo., au No. 26 de la rue Carondelet. [illegible]

E. E. SIMMES.
F. H. HATCH.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTERY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et [illegible]
No [illegible], rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
Réouverture des classes, LUNDI, 1 septembre.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

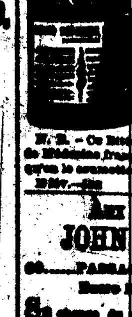

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse [illegible]

Aux Contribuables.
JOHN T. DUFOUR,
60 ...... PASSAGE DE LA BOURSE 6
Entre Bienville et Douane.

SE charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat [illegible]

CHEMINS DE FER.

[redacted]

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les Chars partent et arrivent comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7.45 A. M.	Express	[illegible] A. M.
Malle	4.00 P. M.	Malle	[illegible]
Accommodation	4.00 P. M.	Accommodation	[illegible] A. M.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général.

[redacted]

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

LEAVE.		ARRIVE.	
Express	7.45 A. M.	Express	1.25 A. M.
Mail	4.00 P. M.	Mail	11.30 P. M.
Accommodation	4.00 P. M.	Accommodation	9.25 A. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville, Humboldt and Memphis without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given corner Camp and Common streets, under City Hotel, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[redacted]

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 9 février 1873
[illegible]

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN. [illegible]

Les WAGONS-DORTOIRS DE PULLMAN vont jusqu'à Lynchburg, Atlanta, Louisville et St. Louis. [illegible]

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.
E. P. SHUTE, Agent général des Billets.

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

[redacted]

Passenger Depot foot of Canal street.

On and after February 9th 1873 trains will leave at 8.00 A. M. and at 5.15 P. M. [illegible] arrive at 9.00 P. M. and at 9.00 A. M.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS. [illegible]

PULLMAN'S PALLACE SLEEPING CARS run through Lynchburg, Atlanta, Louisville and St. Louis—making close connections with all the popular routes to the EAST, NORTH and WEST.

Tickets for sale corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

S. H. SCRANTON, Gen'l Supt.
E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

L'extrémité du chemin, en ville, est devant le "Passenger dépôt", rue des Champs-Elysées [illegible]

[illegible]

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15 ...... RUE ROYALE ...... 13 et 1
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix [illegible]

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

JULIUS LOEFFLER,
48 ...... RUE ROYALE 48

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de retoucher et redorer les anciennes installations de toute espèce.

Son travail est garanti.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGERFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	[illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	[illegible]
Réassurances, réductions (rebate), dépenses, etc.	[illegible]
Total de l'Actif	[illegible]

DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 6 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. R. Schmidt,
E. A. Bazinger,	Th. Lilienthal,	E. Sieg,
[illegible]	B. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Bloks,	S. L. Nadir,
J. N. Schwartz,	Chas. Engerfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwartz,	H. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	E. Bader,
J. B. Wildermann,		

Consulat de France.
AVIS [illegible]—AVRIL 1873.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. [illegible]

[illegible]

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de Vieille-Levée, est ouverte tous les jours [illegible]

ASSURANCES.

Association d'Assurances Mutuelles
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Bureau, [illegible], rue du Canal.

CINQUANTIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.

PREMIER TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1873, finissant le 31 mars 1873:

Primes d'incendie	[illegible]		
" maritimes	211,104 60		
" de rivières	165,124 05	[illegible]	
En moins — primes non expirées	263,349 01		
Primes remboursées	1,665 67	[illegible]	
Primes notées acquises		[illegible]	
Ajouté intérêts et loyer		[illegible]	
Total		[illegible]	
Pertes par les incendies	$17,086,71		
" sur les mers	68,055 17		
" sur les rivières	14,947 38		
Réservé pour pertes non réglées	255,000 00		
	[illegible]		
Réassurances	56,369 30		
Dépenses, licences et taxes	21,826 05		
Refaction (rebate)	9,160 11		
Profits et pertes	2,036 [illegible]	[illegible]	
Profits nets		[illegible]	

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	[illegible]
Montants en mains et en Banque	[illegible]
Billets et effets à recevoir	[illegible]
Actions et Bonds	114,207 00
Propriété foncière	[illegible]
Primes en voie de collection, y compris les primes acquises dans le premier trimestre, appelées en plein	[illegible]
Primes sujettes à l'encaissement dans les trimestres suivants, conformément à la charte	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour d'avril 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire public.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de colliger immédiatement le montant total des primes acquises dans le premier trimestre de 1873, et de payer aux actionnaires, après le règlement des dites primes, un dividende d'intérêt trimestriel de deux et demi pour cent sur le montant du fonds capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Charles Cavaroc,	Arthur Poincy,
Charles De Buyter,	J. Kaid,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wilts,
E. P. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. B. Lovert.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,
No 106 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et souscrits pardevant moi, le [illegible]
F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le [illegible] juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de TRENTE POUR CENT COMPTANT, sur le montant net des primes acquises pendant l'année expirée le 31 [illegible] [illegible]

— Directeurs —

F. Mamero	David McCoard,
[illegible]	L. F. Généres,
[illegible]	P. Fourchy,
[illegible]	J. J. Fernandez,
[illegible] A. Chaffraix	J. M. Allen.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:
No 182 Rue du Canal,
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir les dépôts, [illegible]
L'intérêt alloué est de Six pour Cent.
C. D. STURTEVANT, A. PAILLET,
Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

CAZADE & CROOKS,
No 26 Beaver Street,
NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront expédiés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,
[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits,
NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS SON INFLAMMABLES,
DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est ondulée, et on peut la poser tout à fait. [illegible]

A vendre par
J. G. LINGHAM, agent,
Au No [illegible] de la rue Union.

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre fabrique de [illegible]

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un approvisionnement de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, [illegible]

E. F. LAVILLEBEUVRE,
[illegible]

E. H. REYNES & BRO.,
[illegible] Alley—Cotton Exchange Building.
[illegible]

CHANGE sur Paris et Londres.
[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
[illegible] F. TUYES, Président.
E. W. [illegible], Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 janvier A. D. 1873.
F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	[illegible]
J. T. [illegible],	[illegible]
[illegible]	[illegible]

BUREAUX DE LA
Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,
[illegible] RUE DU CAMP.
Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

[illegible]

DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre, 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] janvier A. D. 1873.
ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le [illegible] janvier 1873, ont décidé de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873.

Ils payeront, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	H. I. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
[illegible]	L. F. Marks,
Charles Kennedy,	W. B. Seymour,
Richard Flower,	J. Vota,
B. W. Taylor,	J. C. Morris,
I. I. Day,	G. H. Regly,
Simon Bynum,	J. E. Morris,
Henri G. Levy,	W. B. [illegible],
L. Allain,	E. R. Wheelock,
L. H. Joseph,	R. T. [illegible],
Geo. [illegible],	Isaac L. Hook.

VINGT-TROISIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.
(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)
Nlle-Orléans, 15 mars 1873.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 15 avril 1873:

[illegible]

L'état ci-dessus est un extrait exact et fidèle des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Certifié sous serment et signé pardevant moi, ce 15 mars 1873.

W. H. EVANS,
Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix, de la Paroisse d'Orléans.

La Chambre des Directeurs a décidé qu'il serait payé un dividende de SIX POUR CENT [illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS:
[illegible]